

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : IRIART Jean Pierre, CAMUS-ETCHECOPAR Arantxa, UTHURRY Dominique, ELICABE Yves, ELISSONDO Annie, SALLABERRY Alexis, UTHURRY Jean

Absents excusés : IRIART Hélène, DUBOIS Beatrix, ELICABE Nicolas, PARADIS Sébastien

Secrétaire de séance : UTHURRY Jean

❖ **Projet réfection pont sur l'Aphura**

- Résultat appel d'offres concernant les travaux de consolidation : trois entreprises ont candidaté : Sté NGE, Sté FREYSSINET et Sté HASTOY.

Après analyse du maître d'œuvre (LURO) et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (APGL), il s'avère que le mieux disant est l'entreprise HASTOY pour un montant des travaux à hauteur de **131 085€ HT**. Le maire précise que l'objectif est d'effectuer les travaux de la tranche ferme (consolidation des piles du pont) avant le 15 novembre.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

- Financement : le maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention avait été déposé dans le cadre de l'enveloppe DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). La demande n'a pas été retenue cette année. Il s'agit maintenant de redéposer un dossier avec les éléments du résultat de l'appel d'offres, afin d'espérer une aide en 2023. Demande à faire avant fin décembre 2022.

Si l'on rajoute le montant des dépenses d'études et de maîtrise d'œuvre (23 220€), l'investissement total s'élève à **154 305€ HT** soit **185 166€ TTC**. Le maire propose le plan de financement suivant :

- DSIL (subvention de l'état) à hauteur de 30% du HT : 46 292€
- Amendes de police (via le Département) : 10 000€
- Fonds de Compensation de la TVA, 16% du HT : 25 312€
- Emprunt : 50 000€
- Fonds propres (dont 22K€ aide TERECA 2021) : 53 562€

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

Par ailleurs une aide à été sollicitée auprès de l'Agglomération Pays Basque, dans le cadre du dispositif exceptionnel mis en place afin d'aider financièrement les communes à réparer les dégâts des épisodes pluvieux de décembre 2021 et janvier 2022. Ceux-ci ayant accentué les affouillements au niveau des piles du pont, la commune demande à bénéficier de cette aide à hauteur de 27 000€. Une réponse de la CAPB est attendue avant la fin de l'année.

Le plan de financement voté comprend donc un emprunt de 50 000€. Après consultation de trois établissements bancaires, il s'avère que l'offre la plus intéressante provient du Crédit Agricole : 2.80% sur 10 ans. Le maire soumet au vote cette proposition, sachant que l'on

constate une nette évolution à la hausse des taux qui devrait s'accroître encore d'ici la fin de l'année.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

❖ Divers

➤ Programme Accessibilité :

- Achat boucle magnétique pour malentendants : 230€
- Deux tables PMR (permettant d'accueillir les Personnes à Mobilité Réduite) pour fronton d'Abense = 1 400€

Ces deux achats, prévus dans le budget, vont permettre d'achever le programme « Accessibilité », débuté en 2020, qui vise à faciliter l'accès aux lieux publics des personnes ayant un handicap. Ce programme, élaboré avec les services de l'APGL et de l'agglomération Pays Basque, d'un montant total de 21 619.55€ TTC est subventionné à hauteur de 50% par la CAPB. Le reliquat de subvention sera demandé dès réception des factures concernant les achats proposés.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité

➤ Acquisitions chemins privés :

Le maire rappelle que l'enquête publique concernant l'acquisition de chemins, liée notamment à des régularisations cadastrales, s'est déroulée du 13 juin 2022 au 28 juin 2022. Aucune remarque n'a été formulée.

Une délibération constatant et validant la fin de l'enquête publique et les conclusions du commissaire enquêteur est nécessaire afin de continuer la procédure.

Accord du Conseil Municipal

Il s'agit maintenant de procéder à l'élaboration des actes administratifs. L'APGL sera sollicité à cet effet.

➤ Archivage :

Par manque d'espace de rangement, des problèmes d'archivage se posent à la mairie. Il est donc nécessaire de procéder à un important « nettoyage » des archives, afin de garder ce qui est nécessaire et de détruire les documents dont l'archivage n'est pas ou plus obligatoire.

A cet effet, le maire propose de faire appel à l'APGL pour épauler la commune dans ce travail. Celui-ci et son coût pourraient être étalés dans le temps et feront l'objet d'une délibération.

Accord du Conseil Municipal

➤ Projet de création d'un circuit de pistes cyclables :

Ce projet a été lancé il y a déjà quelques années. Il s'agit de créer un réseau de pistes cyclables reliant les communes d'Ossas, Alos-Sibas-Abense, Tardets, Trois-Villes, Laguinge et Montory. Ces communes avaient répondu à un appel à projet du Syndicat des Mobilités Pays Basque et du Département. Une candidature commune qui a été retenue, la collectivité

d'Alos-Sibas -Abense servant de pivot. La période COVID et les nombreuses candidatures ont freiné l'avancée de ce projet.

Le Conseil Départemental nous a récemment notifié son souhait d'entrer en phase opérationnelle. Les projets dont les dossiers sont prêts seront examinés cet automne. Ce qui n'est pas le cas de celui proposé par les six communes de Haute-Soule. L'objectif sera de présenter un dossier complet pour l'automne 2023.

➤ Facture Eurovia :

Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de revêtement du village d' Abense + chemin supplémentaire ont été fait par l'entreprise Eurovia, ce sans mise en concurrence, car l'entreprise EUROVIA nous a fait bénéficier des tarifs appliqués sur le marché du SIVOM qui leur a été attribué et qu'elle était immédiatement disponible pour faire les travaux .

Ce qui nous permet de nous baser sur l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics : « 1.1.8. Lorsque les marchés publics de travaux ou de services ont pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché public précédent passé après mise en concurrence (article 30-I 7° du décret) »,

Le Maire propose de prendre une délibération d'attribution du marché à EUROVIA.

Un certificat de non mise en concurrence sera joint à cette délibération. Il précise que le montant des travaux est de 54 481,44€ TTC.

Accord du Conseil Municipal

➤ Fonctionnement salle communale :

Une réunion avec tous les utilisateurs a eu lieu le 28 septembre dernier, pour remise à plat de la convention liant les différents usagers (Ikastola, Centre de loisirs, Commune).

Une proposition de convention sera soumise par les services de la CAPB. A amender éventuellement par les autres structures.

Cette convention sera ensuite proposée à la signature de toutes les parties. L'objectif étant de finaliser le document avant la fin de l'année.

➤ Redevance Enedis :

Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers concernant la redevance d'occupation du domaine public émanant de GRDF et de TEREKA pour l'année 2022 pour le versement de la redevance annuelle . Pour TEREKA : 139€ et pour GRDF : 245€

Accord du Conseil Municipal